



MAIRIE DE THIL  
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du Lundi 19 septembre 2016 à 19 heures 30

Présents : Céline FRAYARD – Cécile DARGASSIES – Robert ARMENIER – Sophie CARLI – Jean-Matthieu CANCHES – Vanessa ARNASSAN – Delphine DARBAS - Sophie DUCOUX – Jean-Luc LÉZAT – Mark MANAC'H - Jean-Claude PANNEBIAU – Bruno PASQUIER – François RAYBAUD

Absents/Excusés : Caroline GRAIRE – Thierry MORGANT – Sophie CARLI léger retard -

Ont donné pouvoir : Sophie CARLI à Cécile DARGASSIES en attendant son arrivée - Caroline GRAIRE à Céline FRAYARD – Thierry MORGANT à Jean-Matthieu CANCHES -

Convocation du 15 septembre 2016

Secrétaire de séance : Sophie DUCOUX

Avec 10 membres présents en début de réunion, Madame le Maire déclare le quorum atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Séance ouverte à 19 heures 30.

Demande de rajout d'un point à l'ordre du jour : Acquisition d'un broyeur pour les services techniques

POUR à L'UNANIMITÉ

Madame le Maire interroge les membres du conseil sur d'éventuelles remarques à formuler sur le compte rendu de la réunion du 25 juillet 2016 – sans observation de la part des conseillers, le compte rendu est approuvé à l'Unanimité.

**-1- RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL :**

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de recruter un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité. Suite à l'aménagement de poste de l'aide-cuisinière il a fallu trouver une personne pour faire la plonge, cette dernière a été engagée dans un premier temps pour un mois.

Jean-Claude PANNEBIAU demande sur combien d'heure portera ce recrutement

Céline FRAYARD répond 3 heures par jour, le lundi mardi jeudi et vendredi uniquement en période scolaire.

Jean-Claude PANNEBIAU pour une durée de 3 mois ?

Madame le Maire répond que sur une seule durée de 3 mois, elle n'aurait pas eu besoin de demander l'avis du Conseil, une délibération avait déjà été prise dans ce sens – elle rajoute Jusqu'à 12 mois sur une période de 18 mois consécutifs – soit du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 7 juillet 2017 pour être renouvelée de la rentrée de septembre jusqu'à fin novembre 2017 – avec une prolongation éventuelle, au besoin, par un autre type de contrat.

Elle précise que Fabienne LE QUAN QUAN qui assurait la plonge, sert les repas à la place de Michel BERGÉ, nettoie les tables et installe le deuxième service.

Ce recrutement a été accepté à l'UNANIMITÉ des Membres Présents :

soit 12 VOIX - POUR

Arrivée de Vanessa ARNASSAN et de François RAYBAUD

**-2- ADHESION A ACTES : (dématérialisation des documents soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture)**

Madame le Maire précise que ACTES signifie Aide au Contrôle de légalité dématérialisé, Elle rajoute que dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES, qui pose les principes de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Les étapes à suivre pour adhérer à ACTES sont les suivantes :

- choisir un opérateur de télétransmission professionnel qui propose une prestation de service en mettant à la disposition de la collectivité un logiciel de dématérialisation homologué par le ministère de l'Intérieur – le choix s'est porté sur Berger Levraut basée à Labège, cette Société nous fournit depuis toujours tous nos logiciels professionnels.
- faire approuver par l'assemblée délibérante la télétransmission des actes administratifs au contrôle de légalité.
- la convention de dématérialisation à passer avec l'Etat
- signer une convention avec la Préfecture, qui viendra fixer les modalités de la télétransmission ainsi que la possibilité pour la collectivité d'y renoncer.

Madame le Maire demande dans un premier temps d'approuver la télétransmission des actes administratifs au contrôle de légalité et de l'autoriser à signer la convention avec le Préfet.

VOTE POUR : A l'Unanimité des Membres Présents

**-3- CONVENTION VOIRIE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SAVE ET GARONNE :**

Madame le Maire explique, que par cette convention de prestations de services, les employés communaux pourront être mis à disposition de la CCSG, pour des travaux voirie de premier niveau, ponctuels et facilement réalisables.

Bruno PASQUIER demande par qui seront rémunérés les employés.

Cécile DARGASSIES répond qu'ils continueront de l'être par la Commune. La Communauté de Communes reversera une participation trimestrielle à la Commune à hauteur de 17.00 € de l'heure pour toute intervention. Elle rajoute qu'il n'y a aucune obligation, les agents ne seront mis à disposition qu'en fonction de leurs disponibilités.

Autorisation faite au Maire pour signer cette convention avec la Communauté de Communes à l'Unanimité des membres présents.

**-4- CONTRAT DE LOCATION DECOLUM : Illuminations de Noël**

Madame le Maire rappelle que les illuminations de Noël faisaient jusqu'à présent l'objet d'une location annuelle sans engagement pour le fournisseur.

Elle précise avoir reçu une offre de location sur 3 ans de la Société DECOLUM, pour du matériel neuf qui pourrait être installé par les employés communaux. (Laurent PHARAMOND ayant obtenu le CACES pour la nacelle et l'habilitation électrique). Les 5 points illuminés Grand Rue et Route de Bellegarde seront maintenus. Les ampoules LED à changer restent à la charge de l'Entreprise.

Au terme des 3 ans, le conseil pourra décider d'acheter le matériel ou de repartir sur une autre location.

La question est posée de la nacelle – la Mairie n'en possède pas une – La Communauté de Communes a étudié l'achat d'une nacelle et s'est ensuite dirigée vers une location négociée – plusieurs communes pourront ainsi bénéficier d'une nacelle le même jour.

Le coût de cette location s'élève à 974.32 € T.T.C. par an – au lieu de 1 200 € auparavant. Plus le coût de la nacelle.

Se pose ensuite le problème de stockage – « les illuminations pourront être laissées sur place » -

L'avantage de cette location est que nous ne serons plus tributaires du Fournisseur et pourrons illuminer les rues à notre convenance.

Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer la convention de location avec la Société DECOLUM

VOTE : POUR à l'UNANIMITÉ

#### **-5- RENFORCEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC POUR L'ACCÈS AUX ÉCOLES :**

Madame le Maire indique à l'Assemblée qu'une étude a été réalisée par le SDEHG concernant le renforcement de l'éclairage public pour l'accès aux écoles.

Pour la dépose de 2 appareils vétustes, la pose de 3 appareils sur supports existants et 1 appareil sur candélabre de 6 mètres de hauteur le devis s'élève à la somme TTC de 11 807 € - la TVA de 1 859 € est récupérée par le SDEHG – la participation communale se monte à 3 078 €.

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la Commune de s'engager sur sa participation financière.

Après délibération, il a été décidé à l'Unanimité des membres présents, d'approuver le projet présenté, de s'engager à verser au SDEHG une contribution au plus égale à 3 078 €.

Arrivée de Sophie CARLI.

#### **-6- MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE PARIS AUX J.O. DE 2024 :**

L'A.M.F. a sollicité les Communes, par l'envoi d'une motion de soutien à retourner signée du Maire, pour apporter plus d'appui à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024.

Cette démarche ne coûte rien, et n'apporte rien à la Commune si ce n'est l'envie de voir les Jeux Olympiques se dérouler en France.

VOTE POUR : 12 VOIX  
3 ABSTENTIONS : Bruno PASQUIER  
Robert ARMENIER  
Jean-Matthieu CANCHES

#### **-7- ACQUISITION D'UN BROYEUR :**

Les deux commissions travaux et achats se sont réunies, les réparations du broyeur actuel s'élèvent à 2 500 € hors taxes –

le prix d'un broyeur neuf de même marque et de modèle équivalent se monte à 3 450 € - avec la reprise du broyeur défectueux à hauteur de 750 € – cette acquisition reviendrait à 2 700 € hors taxes.

Jean-Luc LÉZAT donne les caractéristiques techniques du broyeur de marque AGRIMASTER modèle KL 190 en remplacement d'un broyeur AGRIMASTER modèle KL1900 de 2006 – qui serait fourni par la Motoculture Languedocienne dont le siège social se situe Route de Labège à 31400 TOULOUSE.

Le conseil après avoir délibéré décide à l'unanimité, l'acquisition de ce broyeur – sollicite l'aide financière du Département dans cet investissement.

### INFO/QUESTIONS DIVERSES :

Madame le Maire indique s'être adressé au Conseil Départemental à la Direction des Transports pour essayer d'obtenir une ligne de bus supplémentaire dans la matinée vers 10 heures – seules deux lignes journalières desservent Thil vers Toulouse la première à 7 heures la deuxième à 13 heures – Elle a été appuyée dans sa démarche par les Communes de Bretx et de Launac.

Le Conseil Départemental analysera cette demande et si les résultats de cette étude s'avéraient pertinents et qu'une suite favorable venait à être donnée, les modifications proposées ne pourraient être mises en œuvre avant 2017.

Jean-Claude PANNEBIAU souhaite obtenir des informations sur la rentrée scolaire.

Jean-Matthieu CANCHES indique qu'il y a plus d'élèves que les effectifs prévus – avec quelques inscriptions de dernier moment en école élémentaire.

Cécile DARGASSIES donne comme effectifs : 63 élèves en école primaire – 38 enfants en école maternelle. Elle rajoute que pour y avoir assisté avec Céline, la rentrée s'est très bien passée – le CLAE rentre à la cantine – Les employés municipaux n'y travaillent plus - après quelques petits réajustement l'organisation de la cantine se passe bien.

Céline FRAYARD indique comme seul bémol, le problème d'accès à internet aux écoles élémentaire et maternelle, lié à l'orage de cet été - et non encore entièrement résolu.

Jean-Claude PANNEBIAU a relevé l'affichage concernant l'enquête publique sur le PLU

Céline FRAYARD fait état d'une réunion d'information devant se dérouler le 6 octobre 2016, par laquelle elle obtiendrait plus de renseignements.

Le Préfet voudrait que le PLU soit géré par la Communauté de Communes.

Elle met en garde le Conseil, les organes délibérants ne disposeront que de 3 mois pour se prononcer sur le fait de garder ou pas le PLU communal ou intercommunal. Dans le cas où aucune délibération ne serait prise, la Communauté de Communes gèrerait le PLU de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Céline FRAYARD déclare le Conseil clos à 20 heures 23.

Fait à Thil, le 20 septembre 2016

Le Maire

Céline FRAYARD